



# NEWSLETTER

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS DE LA RÉUNION



# EDITO

À l'aube de l'année 2026, je souhaite, au nom de l'ensemble des élus et de l'équipe du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de La Réunion, adresser à chacune et chacun d'entre vous des vœux sincères, en formulant tout particulièrement des souhaits de santé, de sérénité et de confiance pour l'année à venir.

Le renouvellement de l'équipe du CDOM en février 2025 a donné une nouvelle impulsion aux activités des commissions. Cette relance s'inscrit dans une volonté de consolider l'action de l'Ordre et d'optimiser l'accompagnement des médecins sur l'ensemble du territoire.

L'année écoulée a été marquée par une volonté affirmée d'aller à la rencontre des médecins, tant sur le terrain qu'auprès des institutions. Les rencontres territoriales organisées dans le Nord, l'Ouest et le Sud ont offert des temps d'échanges directs et constructifs avec les confrères. Elles ont été complétées par des échanges réguliers avec l'ARS, la CGSS et la Préfecture, contribuant à renforcer un dialogue institutionnel indispensable et à porter les préoccupations des médecins dans un esprit de responsabilité.

L'année qui s'ouvre s'inscrit également dans un contexte national particulier, marqué par le mouvement de grève des médecins libéraux du 5 au 15 janvier. Dans ce cadre, le Conseil départemental relaie la position portée par le Conseil National de l'Ordre des Médecins, avec la volonté de défendre les professionnels de santé, de contribuer à l'amélioration de leurs conditions d'exercice et de préserver un système de soins respectueux de celles et ceux qui le font vivre, dans l'intérêt conjoint des médecins et des patients.

Conscients des exigences croissantes de la profession, nous savons combien il est essentiel de préserver celles et ceux qui soignent. La santé et la sécurité des médecins constituent ainsi un axe prioritaire de cette mandature. Une convention dédiée à la sécurité des médecins, élaborée en lien avec la Préfecture et l'ARS, est actuellement en cours de finalisation, dans une démarche de prévention, de protection et d'accompagnement.

L'année 2026 sera enfin celle de la poursuite des missions ordinaires et des projets tournés vers l'avenir, avec une attention particulière portée aux jeunes médecins, afin de faciliter leur installation, leurs démarches et leur intégration dans l'exercice professionnel autour d'un séminaire le 18 avril 2026. Enfin cette année marquera également une étape importante avec la concrétisation d'un projet immobilier destiné à doter l'Ordre de locaux mieux adaptés à ses missions, aux conditions d'accueil des médecins et aux exigences de confidentialité.

Très belle année 2026 à toutes et à tous.

*Dr Anne Vienne-Cesson*

Présidente du CDOM de la Réunion

Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de La Réunion a traité en 2025 un volume soutenu d'activités, reflet du **dynamisme médical du territoire et de l'intensité de l'exercice professionnel**.

Sur l'ensemble de l'année :

- 415 médecins ont été inscrits à l'Ordre
- 227 premières inscriptions (jeunes médecins, nouveaux arrivants, retours d'exercice, etc.)
- 42 sociétés médicales enregistrées (SCP, SEL, SISA, SCM...)
- 7 600 contrats de remplacement saisis, soit 634 contrats par mois en moyenne
- 4 644 appels téléphoniques décrochés par le secrétariat, soit 390 appels par mois en moyenne

À titre de comparaison, la moyenne mensuelle d'inscriptions est passée de **27,8 médecins/mois en 2024 à 39,6 en 2025**, soit une hausse d'environ 43 %, traduisant une attractivité médicale en nette progression sur le territoire réunionnais.

De même, les premières inscriptions ont quasiment doublé, passant de 10,1 à 19,75 par mois en moyenne.

Ces chiffres confirment une **dynamique** très forte d'installation, de mobilité médicale et d'activité administrative à La Réunion en 2025.

## Contentieux activité soutenue

L'année 2025 a également été marquée par une activité soutenue du service contentieux, traduisant à la fois l'intensité de l'exercice médical sur le territoire et le rôle central de l'Ordre dans la régulation et la protection des professionnels.

Sur l'ensemble de l'année, ont été traités :

- 65 plaintes
- 70 signalements
- 46 réunions de conciliation et de médiation, dont 18 entretiens confraternels
- 38 dossiers transmis en CDPI
- 87 saisies de dossiers médicaux



Le service contentieux, en lien étroit avec les élus ordinaux et les équipes administratives, a assuré tout au long de l'année une **mission d'écoute, d'instruction, de conciliation et de défense des médecins**, contribuant à la qualité des relations professionnelles et à la confiance dans le système de soins

## Sécurité entraide

La commission VVS (Vigilance Violence Sécurité) met en évidence **une réalité préoccupante** :

30 signalements ont été enregistrés dont 21 agressions verbales, 6 physiques et 3 dégradations de matériel.

Enfin, l'Ordre a poursuivi en 2025 sa mission de **solidarité confraternelle**. Le CDOM a ainsi étudié 6 dossiers d'entraide et **a mobilisé 9 300 €** sur sa dotation afin de venir en aide à des confrères en situation de grande difficulté, dans un cadre confidentiel et encadré.

Ces données illustrent à la fois :

- le niveau de tension croissant dans l'exercice médical,
- et le rôle essentiel de l'Ordre comme espace de médiation, de régulation, de protection et de sécurisation de l'exercice professionnel.

## PROJET

## IMMO 2026

### Evolution des locaux

Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de La Réunion a engagé un projet de **déménagement de ses locaux** à Saint-Denis, afin de **s'adapter à l'évolution** de ses missions, à l'augmentation de son activité et aux exigences croissantes en matière d'accueil et de **confidentialité**.

Les locaux actuels, devenus trop **exigus**, ne permettent plus d'assurer de manière optimale l'ensemble des activités ordinaires, notamment l'accueil des médecins, la tenue des réunions et le traitement des dossiers sensibles, pour lesquels la confidentialité des échanges constitue **un enjeu majeur**.

Conduit en lien étroit avec le Conseil national de l'Ordre des médecins (**CNOM**), ce projet permettra de regrouper le **CDOM** et le **CIRM** (Conseil interrégional de l'Ordre des médecins) au sein d'un même ensemble immobilier, tout en garantissant leur indépendance d'accès et leur séparation fonctionnelle, conformément aux obligations réglementaires.

Le futur site, situé à proximité immédiate des locaux actuels, offrira des **conditions de travail et d'accueil mieux adaptées**, sans impact social ni rupture de continuité de service. Après validation par les instances nationales, le projet est entré dans sa phase opérationnelle, avec une installation prévue au **premier semestre 2026**.



2026  
DES NOUVEAUX  
LOCAUX  
POUR LE CDOM  
ET LE CIRM

## Rencontre territoriale



Le 9 décembre, le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de La Réunion a organisé une rencontre territoriale réunissant les confrères du Nord et de l'Est. Ce **temps d'échange** a permis de présenter plusieurs dispositifs structurants pour l'exercice médical, notamment la convention relative à la sécurité des médecins avec la préfecture et les forces de l'ordre, la PDSA et le rôle de l'ARMEL, la procédure de remplacement en ligne, ainsi que les spécificités des contrats de collaboration et d'assistanat. Ces échanges ont favorisé **une meilleure compréhension des outils à disposition** des médecins et renforcé le lien de proximité avec l'institution ordinaire.

Dans cette continuité, l'Ordre poursuit ses missions tout en développant des projets tournés vers l'avenir, avec une **attention particulière portée aux jeunes médecins**, afin de faciliter leur installation, leurs démarches et leur intégration dans l'exercice professionnel. **Un séminaire dédié est prévu le 18 avril 2026**, conçu comme un temps d'information, d'échanges et de mise en réseau.

## Plénières 2026

Le Conseil Départemental se réunit chaque mois pour examiner les dossiers complexes, valider les avis des commissions et voter les décisions collectives.

### Prochaines plénières

22 janvier - 26 février - 26 mars - 23 avril - 28 mai - 25 juin





## Secret médical et réquisitions judiciaires l'essentiel pour les médecins

Les médecins sont de plus en plus sollicités par les forces de l'ordre et les autorités judiciaires, que ce soit par des convocations, des réquisitions ou des demandes d'informations. Dans ce contexte, il est essentiel de rappeler un principe fondamental : **le secret médical est la règle**, et il protège à la fois le patient et le médecin.

Le secret médical couvre l'ensemble des informations connues par le médecin dans le cadre de sa pratique, qu'elles aient été confiées par le patient, observées ou déduites. Il demeure opposable à tous, y compris à la police et à la justice, sauf dans les cas expressément prévus par la loi. Sa violation expose le médecin à des sanctions pénales et disciplinaires.

Ce secret peut être levé uniquement dans des situations précises prévues par la loi : avec l'accord du patient, en cas d'obligation légale (par exemple pour la protection des mineurs ou des personnes vulnérables), en situation de danger grave et immédiat, lorsque le médecin est mis en cause et doit assurer sa défense, **ou sur la base d'une réquisition judiciaire valable**. En dehors de ces situations, le secret médical s'impose.

Il est important de distinguer **une convocation d'une réquisition**. Une convocation est une demande de se présenter pour être entendu : le médecin peut y répondre, mais il reste tenu par le secret médical et peut refuser de divulguer des informations couvertes par celui-ci. Une réquisition, en revanche, est un ordre légal écrit émanant d'une autorité habilitée ; lorsqu'elle est valable, elle permet la communication des informations strictement demandées, dans le respect du cadre légal.

En pratique, lorsqu'un médecin est contacté, il doit toujours vérifier l'identité de l'autorité, demander s'il s'agit bien d'une réquisition écrite et **ne jamais communiquer spontanément un dossier ou des informations médicales**. En cas de doute, il est fortement recommandé de **contacter le Conseil de l'Ordre ou sa protection juridique**.

**La saisie d'un dossier médical obéit à une procédure très encadrée**. Elle ne peut être réalisée que sur réquisition ou commission rogatoire, en présence d'un représentant de l'Ordre, et les documents doivent être placés sous scellés fermés. Les forces de l'ordre ne peuvent pas repartir librement avec un dossier médical.

Enfin, lorsqu'un médecin est convoqué pour témoigner, il doit se présenter mais peut opposer le secret médical à toute question portant sur les confidences ou les informations de santé d'un patient. Ce droit subsiste même sous serment, sauf dans les cas de levée légale du secret.

Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de La Réunion reste à la disposition des confrères pour toute question ou difficulté dans ce type de situation :

**[contentieux.974@ordre.medecin.fr](mailto:contentieux.974@ordre.medecin.fr)**

## Fin de vie

### Repères éthiques et état du débat en janvier 2026



La question de la fin de vie fait l'objet d'un **débat ancien et évolutif** en France. Depuis la loi **Claeys-Léonetti de 2016**, le cadre juridique repose sur le refus de l'obstination déraisonnable, le respect de la volonté du patient, le développement des soins palliatifs et, dans certaines situations, la **sédation profonde et continue jusqu'au décès**. À ce jour, ce cadre demeure le **seul applicable**.

Ces dernières années, face à certaines situations de souffrance jugée insupportable, le débat s'est intensifié autour d'une éventuelle **aide active à mourir**. En 2023, la Convention citoyenne sur la fin de vie a formulé plusieurs propositions, suivies en 2024 par les travaux gouvernementaux et par l'avis n°139 du **Comité Consultatif National d'Éthique**, appelant à **renforcer prioritairement les soins palliatifs**, tout en ouvrant une réflexion sur une possible évolution législative.

En **mai 2025**, un texte relatif à la fin de vie a été adopté en **première lecture à l'Assemblée nationale**, introduisant, à titre de projet, un dispositif d'aide à mourir strictement encadré. Toutefois, ce texte n'a pas été définitivement adopté et reste soumis au **parcours parlementaire**, notamment à l'examen du Sénat.

En **janvier 2026**, aucune loi autorisant l'aide active à mourir n'est donc entrée en vigueur. Le débat législatif se poursuit, et toute évolution éventuelle demeure conditionnée aux discussions parlementaires à venir.

Dans ce contexte, cette loi en devenir **soulève pour les soignants plus de questions qu'elle n'apporte de réponses définitives**.

Quelle place conserver pour la **relation de soin** ? Comment **accompagner sans abandonner** ? Où situer la limite entre le **respect de la volonté du patient** et le **refus de poser un acte irréversible** ? Ces interrogations portent également sur les **conditions concrètes d'application** d'un tel dispositif, notamment **la délibération collégiale**, l'organisation pratique pour les médecins, **les besoins en formation**, ainsi que les contraintes propres aux **territoires à faible densité médicale**, dans un contexte de pénurie croissante.

Dans ce cadre, l'Ordre des médecins a fait part de sa position auprès des **sénateurs**, en rappelant **sa vigilance particulière** sur la protection des personnes vulnérables, l'exclusion de toute procédure concernant les mineurs ou les personnes hors d'état d'exprimer leur volonté, ainsi que la **garantie d'une clause de conscience pleine et entière et d'une protection juridique pour les médecins**.

Quelles que soient les évolutions futures, l'enjeu essentiel demeure **le développement effectif des soins palliatifs**, la valorisation des **directives anticipées**, le rôle de la **personne de confiance** et la **délibération collégiale**, garants d'une approche humaine, éthique et respectueuse de la fin de vie.

# NOS COMMISSIONS

Les commissions sont au cœur du travail de terrain du CDOM. Elles permettent un traitement collégial, expert et réactif des situations professionnelles.

## Inscription

**Dr Ramou ANANDANADARADJA**  
**Dr Sarah ARNOULX DE PIREY**

Membres : Dr Andriolo, Dr Berjeb, Dr Caniggia, Dr Coulibaly, Dr Cresence, Dr Domercq, Dr Heye, Dr Lucas, Dr Mougin Damour, Dr Safy Manche, Dr Veerapen

Accompagner chaque médecin dans une inscription rigoureuse et bienveillante.

## Contrats

**Dr Faizal HOSSENBOCUS**

Membres : Dr Andriolo, Dr Berjeb, Dr Caniggia, Dr Coulibaly, Dr Cresence, Dr Gouirand, Dr Heye, Dr Mogalia, Dr Pouilley Bax, Dr Vassas, Dr Veerapen

Garantir la sécurité juridique des contrats et statuts.

## Contentieux

**Dr Reuben VEERAPEN**

Membres : Dr Andriolo, Dr Berjeb, Dr Cadennes, Dr Coulibaly, Dr Heye, Dr Mougin Damour, Dr Roy Doray, Dr Vassas, Dr Vienne

Préserver la déontologie par un traitement clair des plaintes en assurant des missions de conciliations et de médiations.

## PDSA

**Dr Jean-Luc CANIGGIA**

Membres : Dr Andriolo, Dr Cadenne, Dr Charifou, Dr Francois, Dr Veerapen

Organiser les gardes avec équité et transparence. Elle travaille en étroite collaboration avec l'ARS et la CGSS.

## Qualification

**Pr Bérénice ROY-DORAY**

Membres : Dr Berjeb, Dr Coulibally, Dr Domercq, Dr Riquel

S'assurer des compétences des consœurs et confrères souhaitant faire valider une spécialité.

## Ethique & Déontologie

**Dr Emmanuel ANTOK**

Membres : Dr Antok, Dr Berjeb, Dr Caniggia, Dr Safy Manche, Dr Vassas, Dr Veerapen

Accompagner les médecins dans leurs questionnements déontologiques et éthiques

## Installation jeunes médecins

**Pr Line RIQUEL**  
**Dr Thomas CRESCENCE**

Faciliter et accompagner l'installation et l'intégration des jeunes confrères.

## Entraide

**Dr Véronique LUCAS**

Dr Coulibaly, Dr Safy Manche, Dr Veerapen, Dr Vienne Cessou, Dr Roy-Doray

Soutenir financièrement et moralement les médecins en difficulté via le fonds d'urgence du CDOM

## Violence/Vigilance/Sécurité (VVS)

**Dr Lise FRANÇOIS**

Membres : Dr Arnoulx de Pirey Graviere, Dr Caniggia, Dr François, Dr Lucas, Dr Safy Manche

Recueillir les signalements d'agression et accompagner les victimes.

## Formation & DPC

**Dr Alain DOMERCQ**

Membres : Dr Arnoulx De Pirey, Dr Hossenbocus, Dr Roy Doray

Suivre et accompagner les obligations de DPC et de certification.

## Communication

**Dr Yannick CHARIFOU**

Membres : Dr Anandana, Dr Encaoua, Dr Veerapen, Dr Vienne, Dr Vienne Cessou

Moderniser la communication et créer du lien.

## Santé des Soignants

**Dr Agathe VIENNE**

Membres : Dr Lise FRANCOIS - Dr Véronique LUCAS  
Dr Bérénice ROY-DORAY - Dr Christian BETTOUM  
Dr Reuben VEERAPEN - Dr Alice POUILLEY-BAX  
Dr Nadia BERJEB - Dr Patrick LABAT  
Dr Anne VIENNE - Dr Jean-Marc EYCHÈNE  
Dr Ramou ANANDANADARADJA

# BUREAU

## Présidente

Dr Anne VIENNE-CESSOU

## 1er Vice-Président

Dr Reuben VEERAPEN

## 2e Vice-Présidente

Pr Bérénice ROY-DORAY

## 3e Vice-Présidente

Dr Lise FRANÇOISE

## Secrétaire Générale

Dr Ramou ANANDANADARADJA

## Secrétaire Générale Adjointe

Dr Sarah ARNOULX DE PIREY-GRAVIÈRE

## Trésorier

Dr Virgile GAZAILLE

## Trésorier Adjoint

Dr Mohammad Faizal HOSSENBOCUS

# VOS REPRÉSENTANTS ORDINAUX

En février 2025, les élections ordinaires ont conduit au renouvellement complet du Conseil Départemental. Un nouveau bureau a été élu, entouré de conseillers aux profils diversifiés, alliant expérience, engagement et énergie nouvelle. Leur mission : défendre la déontologie, accompagner la profession et renforcer la légitimité de l'institution.

## Membres titulaires

DR RAMOU ANANDANADARADJA  
 DR EMMANUEL ANTOK  
 DR SARAH ARNOULX DE PIREY-GRAVIÈRE  
 DR NADIA BERJEB  
 DR YANNICK CHARIFOU  
 DR THOMAS CRESCENCE  
 DR ALAIN DOMERCQ  
 DR JOHAN ENCAOUA  
 DR LISE FRANÇOIS  
 DR VIRGILE GAZAILLE  
 DR MOHAMMAD FAIZAL HOSSENBOCUS  
 DR PATRICK LABAT  
 DR VÉRONIQUE LUCAS  
 DR HANNA MOGALIA  
 DR KATIA MOUGIN DAMOUR  
 PR BÉRÉNICE ROY-DORAY  
 DR REUBEN VEERAPEN  
 DR AGATHE VIENNE  
 DR ANNE VIENNE-CESSOU  
 DR FLORE WATTEBLED

## Membres suppléants

DR ELENA ANDRIOLO  
 DR CHRISTIAN BETTOUM  
 DR ADRIEN CADENNES  
 DR JEAN-LUC CANIGGIA  
 DR MOUSSA COULIBALY  
 DR JEAN-MARC EYCHENE  
 DR MATTHIEU GUILLOU  
 DR STÉPHANE GOUIRAND  
 DR OLIVIER HEYE  
 DR STÉPHANIE KRIES  
 DR CINDY LALIERE  
 DR YANN LECOCQ  
 DR HÉLÈNE MILLOT-PROST  
 DR CLAIRE NEDELEC  
 DR GWENEALLE POLITIS  
 DR ALICE POUILLEY-BAX  
 DR LINA SAFY-MANCHE  
 PR LINE RIQUEL  
 DR AGATHE SZMACINSKI  
 DR FRÉDÉRIC VASSAS

# PRATIQUE

## UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

### Le secrétariat du CDOM

Notre secrétariat constitue la cheville ouvrière de l'Ordre : il répond à vos sollicitations, prépare les dossiers, guide vos démarches.

Voici les membres de cette équipe engagée, avec leurs missions et coordonnées directes

#### Responsable Administratif et Comptable

👤 **Eric ROBIN**  
 ✉ [tresorerie.974@ordre.medecin.fr](mailto:tresorerie.974@ordre.medecin.fr)  
 ☎ 02 62 21 57 72

#### Assistante de gestion

👤 **Wendy FERRERE**  
 ✉ [ferrere.wendy@ordre.medecin.fr](mailto:ferrere.wendy@ordre.medecin.fr)

#### Secrétaire Administrative

(*contrats sociétés, communication, inscriptions*)  
 👤 **Emeline LEPERLIER**  
 ✉ [leperlier.emeline@ordre.medecin.fr](mailto:leperlier.emeline@ordre.medecin.fr)  
 ☎ 02 62 20 11 58

#### Secrétaire responsable accueil

👤 **Jennifer RIVIERE**  
 ✉ [riviere.jennifer@ordre.medecin.fr](mailto:riviere.jennifer@ordre.medecin.fr)

#### Secrétaire Administrative

(*inscriptions*)  
 👤 **Julie DUVERGER MAS**  
 ✉ [inscription.974@ordre.medecin.fr](mailto:inscription.974@ordre.medecin.fr)  
 ☎ 02 62 20 11 58

#### Secrétaire Administrative

(*contrats, PDSA, relation industrie/médecins*)  
 👤 **Clarisse FONTAINE**  
 ✉ [contrats.974@ordre.medecin.fr](mailto:contrats.974@ordre.medecin.fr)  
 ☎ 02 62 41 00 33

#### Assistante Juridique

(*contentieux et violences vigilance sécurité*)  
 👤 **Claire PALLARES**  
 ✉ [contentieux.974@ordre.medecin.fr](mailto:contentieux.974@ordre.medecin.fr)  
 ✉ [vvs.974@ordre.medecin.fr](mailto:vvs.974@ordre.medecin.fr)  
 ☎ 02 62 41 85 22

#### Secrétaire Administrative

(*accueil, remplacements, inscriptions*)  
 👤 **Jessica SANTISTEBAN**  
 ✉ [santisteban.jessica@ordre.medecin.fr](mailto:santisteban.jessica@ordre.medecin.fr)  
 ☎ 02 62 20 11 58

#### Horaires d'ouverture

**lundi au vendredi**  
 de 8h à 12h et de 14h à 16h



#### Conseil Départemental de la Réunion

3 Résidence Laura, 1er Etage, 4 Rue Milius  
 97 400 SAINT DENIS

Email : [cd.974@ordre.medecin.fr](mailto:cd.974@ordre.medecin.fr) | Tél : 02 62 20 11 58